

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE
2, Place du Martray
22270

02.96.31.61.62
02.96.31.69.08
mairie@jugonlesacs-en.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER, M. Cédric BOUGON

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie FLÉGEAU

Date de la convocation et d'affichage : 4 juillet 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Objet de la Délibération
n°20220711-104

- INFORMATION ENVELOPPE CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2022-2027

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a informé M. le Maire par courrier du montant de l'enveloppe CDT 2022-2027 pour la commune de Jugon les Lacs-Commune Nouvelle qui s'élève à **216 061 €**.

La signature du contrat est prévue prochainement et ensuite il sera possible de déposer sur la plateforme spécialisée dédiée les dossiers de demande de subvention pour le 15/10/2022 au plus tard pour l'année 2022 et au 31/07 pour les années suivantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de cette décision et autorise M. le Maire à signer le contrat correspondant.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN


